



# Comité départemental Loire badminton

## REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES LOIRE

### Saint Marcellin en Forez

#### TITRE I

##### Attribution d'une étape du Circuit Jeunes Loire

###### Article 1-0

Le Circuit Jeunes Loire est une appellation choisie par le Pôle Educatif du Comité Départemental Loire Badminton (CdLb), à destination des tournois jeunes organisés pour chacun par un club de la Loire et planifiés en début de saison selon les modalités et le calendrier ci-dessous.

###### Article 1-1-2

Le Pôle Educatif du CdLb propose que chaque club ayant une école de badminton labellisée organise une compétition jeune sur la saison sportive.

###### Article 1-2

Chaque saison, la responsabilité d'une étape du CJL est attribuée à un club. Chaque club est sollicité par le CdLb en fin de saison pour planifier le calendrier de la saison suivante. Le CdLb en lien avec les clubs propose pour chaque étape du circuit les catégories des joueurs concernés et les tableaux.

###### Article 1-3

Les dates des compétitions seront attribuées par le CdLb aux clubs et feront l'objet d'une parution dans un calendrier récapitulatif pour la saison en cours.

#### TITRE II

##### Organisation des étapes du Circuit Jeunes Loire

###### Article 2-0

Le club organisateur est responsable de l'organisation en respect avec le cahier des charges: mise à disposition d'un gymnase, restauration rapide, tenue de la table de marque, envoi des résultats aux clubs participants et au comité.

Tous les matchs se jouent en volants plumes homologués par la FFBaD. Les volants sont à charge des joueurs sauf pour les finales où ils sont fournis par le CdLb

La compétition doit commencer au plus tôt à 8h30.

###### Article 2-1

Pour les étapes du CJL, le CdLb, en lien avec les organisateurs, fait la demande d'autorisation sur Poona.

Les clubs organisant un tournoi étape du CJL devront avoir une capacité d'accueil de 7 terrains minimum. Si l'organisateur ne peut pas proposer 7 terrains, une demande de dérogation devra être faite auprès du CdLb.

Le tournoi pourra s'organiser sur deux salles mais dont la distance entre les deux reste raisonnable.

###### Article 2-2

Le prix de l'inscription pour les étapes du CJL peut-être revu chaque année au conseil d'administration du CdLb. Il est de 5 euros pour un tableau et de 8 euros pour deux tableaux.

###### Article 2-3

L'organisateur doit faire parvenir au minimum 1 mois avant la compétition la plaquette, la fiche d'inscription (soumises en aval à l'approbation du CdLb) et le règlement particulier de la compétition aux clubs de la Loire et des départements voisins.

###### Article 2-4

La compétition répondra au cahier des charges du règlement général des compétitions présent sur le Guide du Badminton.

Elle devra se dérouler notamment en la présence d'un ou plusieurs juges arbitres de niveau ligue accrédité minimum ou à défaut la compétition sera à déclarer en promobad, sous la responsabilité de bénévoles titulaires d'un GEO (anciennement SOC).

#### **Article 2-5**

L'organisateur peut demander une aide technique au CdLb par l'intermédiaire de ses membres.

#### **Article 2-6**

L'organisateur garde pendant 2 mois minimum tous les documents relatifs aux tournois (feuilles de match, tableaux, classements, etc.)

#### **Article 2-7**

Lorsque le tournoi est placé sous le contrôle d'un ou plusieurs juges-arbitres, les indemnités, les frais de déplacement des juges-arbitres sont à la charge du CdLb. Le reste du coût (hébergement, restauration) est à la charge du club organisateur.

#### **Article 2-8**

Chaque tournoi, étape du CJL, est ouvert aux joueuses et joueurs des clubs de la Loire ainsi qu'à celles et ceux des clubs des départements voisins.

#### **Article 2-9**

Le CdLb facture les inscriptions des joueuses et joueurs de la Loire et encaisse leur montant. En fin de saison, le bénéfice réalisé par les inscriptions est calculé et est reversé à chaque club organisateur par le CdLb. Les clubs organisateurs se chargeront du recouvrement du montant des inscriptions des clubs non ligériens et de leur transmission au CdLb. Les chèques seront donc établis à l'ordre du CdLb.

#### **Article 2-10**

La dernière étape du CJL sera pour les joueuses et joueurs de la Loire une phase finale qui établira le classement départemental annuel selon des modalités définies qui feront l'objet d'une annexe au présent règlement.

### **TITRE III**

#### **Modalités pratiques des étapes du Circuit Jeunes Loire**

#### **Article 3-0**

Le Circuit Jeune Loire est ouvert aux licenciés de la FFBaD des catégories minibad, poussin, benjamin, minime et cadet. La compétition se déroule en poule de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants par poule de 3 et 2 sortants par poule de 4, suivi par une deuxième phase en élimination directe. Lorsque deux tableaux sont ouverts à une même catégorie, l'organisateur se réserve le droit de faire jouer l'un des deux tableaux en élimination directe.

Lorsque deux tableaux sont proposés dans la même catégorie, les joueurs peuvent s'inscrire dans les deux tableaux. Par contre, un joueur qui choisirait de se surclasser ne pourra jouer un deuxième tableau dans sa catégorie initiale. Par exemple, lorsque les tableaux de double et de mixte sont ouverts en benjamins, les joueurs peuvent s'inscrire dans ces deux tableaux. Un poussin peut s'inscrire en décidant de se surclasser en double et en mixte benjamin mais n'a pas le droit de faire un tableau en poussin et un autre en benjamin.

#### **Article 3-1**

Tous les joueurs participant aux étapes du CJL sont tenus de scorer dans leurs catégories:

En poule : par celui qui ne joue pas (pas de scoring en poule de 4)

En sortie de poule : c'est le 3<sup>ème</sup> ou le 4<sup>ème</sup> de la poule qui score le premier match, puis se sont les perdants des matches suivants.

#### **Article 3-2**

Pour la catégorie poussin :

la longueur du terrain sera diminuée de 72 cm correspondant au couloir du fond de service de double. Les poteaux seront abaissés à une hauteur de 1.40m et le filet à une hauteur d'1.374m.

Le tableau poussin (phase de poule et phases finales) s'effectuera sur une durée correspondante à une amplitude de 4 heures au maximum.

### **Article 3-3**

L'organisateur est responsable de l'organisation sportive en respect avec le cahier des charges :

- Réserver les installations sportives
- Faire parvenir le règlement intérieur aux juge-arbitres.
- Envoyer la plaquette publicitaire du tournoi 1 mois au moins avant la date du tournoi
- Faire les tableaux
- Installer et ranger la salle
- Assurer une restauration rapide
- Tenir la table de marque
- Mettre en place le scoring
- Remettre les récompenses (coupes et médailles) données par le CdLb
- Envoyer par mail les résultats de l'étape aux clubs participants et au comité
- Envoyer le fichier des résultats au cadre technique dans les 5 jours qui suivent la compétition

L'organisateur doit veiller avec le ou les Juge-arbitres à ce que le plateau de jeu soit exclusivement réservé aux joueurs appelés pour leur match, juges-arbitres, scoreurs, membres de l'organisation et entraîneurs pour le coaching. Le coaching sera autorisé à raison de deux personnes par joueur au maximum, uniquement lors des pauses à 11 ou fin de set.

### **Article 3-4**

Le tirage au sort devra être effectué 11 jours avant la date du tournoi.

L'organisateur compose les tableaux en concertation avec le cadre technique selon les critères suivants :

- composition ou non de deux TOPS (TOP A, TOP B), en fonction de nombre de participants
- la phase préliminaire privilégie la constitution de poules avec 2 sortants.
- en fonction du nombre d'inscrits les poules de 4 seront privilégiées.
- une poule unique de 3 ne pourra être maintenue. Cependant une dérogation pourra être accordée par la personne responsable du pôle éducatif ou par le cadre technique départemental en accord avec le juge-arbitre et les joueurs concernés.
- les têtes de séries seront désignées en tenant compte du classement du CPPH à la date du tirage au sort.
- la constitution des tableaux devra tenir compte :
  1. De la séparation de provenance des clubs
  2. Dans la mesure du possible des poules des tournois précédents (éviter que les mêmes joueurs se rencontrent en poule)
- la deuxième phase se joue en élimination directe
- lorsqu'une étape du CLJ ne comporte que 2 séries, la compétition ne devra débuter qu'à partir de 9h30 pour se terminer à une heure raisonnable
- les tableaux devront avoir été validés par les juges-arbitres 7 jours avant la compétition
- l'organisateur envoie les convocations aux clubs 6 jours minimum avant la compétition par mail (le club doit confirmer la réception du message et du fichier) et en ligne sur le site du comité : [www.badminton42.fr](http://www.badminton42.fr). Les convocations pourront être modifiées jusqu'au maximum 2 jours avant la compétition. Passé ce délai aucune modification ne sera possible.

### **Article 3-5**

Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au juge-arbitre qui les notera sur son rapport ou envoyées par écrit ou par mail au responsable de la commission départementale jeunes dans les 3 jours suivant la compétition.

## **TITRE IV**

### **Modalités pratiques de l'étape de Saint Marcellin en Forez**

#### **Article 4-0**

Cette étape du Circuit Jeunes Loire aura lieu le dimanche 31 mars 2019 à la salle Omnisports (7 terrains) rue Pasteur, 42680, Saint Marcellin en Forez

#### **Article 4-1**

La Juge-Arbitre sera Laurent Soria.

#### **Article 4-2**

Les catégories et tableaux ouverts seront :

- Simples Hommes et Simples Dames Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets/Juniors.

#### **Article 4-3**

Les inscriptions des joueurs se feront par club et devront être envoyées avant le **21 mars 2019** par mail au responsable du tournoi : [jeunes.bm42@gmail.com](mailto:jeunes.bm42@gmail.com)

Le droit d'engagement par joueur est fixé à 5€.

**Pour les clubs de la Loire, une facture sera adressée a posteriori par le CDLB.**

**Pour les clubs des autres départements**, ils devront établir un chèque à l'ordre du CDLB au moment de la compétition.

Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge arbitre sur la base du CPPH.

#### **Article 4-4**

Tout volant touchant les infrastructures fixes ou mobiles (panneaux, lampes, filins...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service.

#### **Article 4-5**

Les matchs se joueront uniquement avec des volants plumes. Les volants seront fournis pour les finales par le comité départemental. Avant les finales, les volants seront à la charge des joueurs : en cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (Babolat Grade 4).

#### **Article 4-6**

Les organisateurs se réservent la possibilité de n'accepter que le nombre d'inscrits permettant le bon déroulement du tournoi. Dans le cas où le nombre d'inscrits serait trop important pour que cette contrainte soit respectée, priorité serait donnée aux inscriptions reçues le plus tôt dans l'ordre chronologique.

#### **Article 4-7**

Tout forfait doit être signalé aussitôt par téléphone à l'organisateur. Si le forfait est déclaré après le tirage au sort, le joueur doit se justifier :

- de préférence par mail à : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)

- par courrier à : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton ; 37 route du Vercors ; 38500 Saint Cassien. Le délai est de 5 jours maximum (cachet de la poste faisant foi) après la date de début de la compétition.

Le club organisateur (BM 42)

Le Juge-Arbitre (Laurent Soria)

A handwritten signature in black ink that reads "L. Soria". The signature is written in a cursive style and is underlined with a thick, dark stroke.